

≅: 02.33.41.00.18⊒: mairie.picauville@wanadoo.fir

AVIS CREATION D'UNE ZONE 30KM/H

Le conseil a décidé en conseil municipal le 13 janvier 2024, la création d'une zone à 30km/h afin de sécuriser la traversée du bourg de Picauville. La mise en place par l'entreprise devrait intervenir courant de l'été et au plus tard en septembre.

La zone « 30 » est instaurée à l'intérieur d'un périmètre délimité par :

- La rue de la Marne
- La rue du Bauptois
- La rue de la libération à partir du pôle de santé
- La rue CORNU
- La rue MENANT
- La rue d'Utah beach à partir des feux tricolores
- La rue PASTEUR
- Chemin des écoles
- La rue CLEMENCEAU
- La rue Raymond POINCARE
- La rue JOFFRE
- La rue de Carneville
- Impasse du marais
- La place du Général LECLERC
- La rue du 11 novembre, en sens unique depuis le Madélo, sens rentrant.

Il y a aussi la modification de certains sens de circulation

- Rue du bauptois en sens unique depuis la route de Périers jusqu'à la rue Poincaré
- Rue du 11 novembre en sens unique depuis la place de Verdun jusqu'à la place du Général LECLERC
- Rue CLEMENCEAU en sens unique depuis la rue de la libération jusqu'à la rue d'Utah beach LECLERC

